

Image not found or type unknown



Revenir en France avec carte de séjour expirée

Par **FrelonSumo**, le **02/09/2017 à 17:27**

Bonjour, rnrnMa femme à eu la première carte de séjour, mais elle expire bientôt. Sauf que nous voulons déménager dans son pays d'origine (Japon), et nous nous demandons s'il sera possible pour elle de revenir habiter en France dans plusieurs années ? rnrnSera-t-il possible de refaire une demande de carte de séjour auprès de la préfecture ? rnrnJ'ai fait quelque recherches sur le net, et ils disent qu'il ne devrait pas y avoir trop de soucis si elle conserve sa carte de séjour expirée, si moi je suis sur le sol français avec un travail et un logement. rnrnMerci d'avance pour vos réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017 à 18:11**

Bonjour,rnrnQuand vous écrivez "ma femme" vous êtes mariés ?

Par **FrelonSumo**, le **02/09/2017 à 18:24**

Bonjour, rnrnOui tout à fait.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2017 à 18:37**

Donc, votre épouse ne devrait pas avoir de difficultés à renouveler son titre de séjour. Ce sera à l'Ambassade de France, au Japon, qu'elle demandera son titre de séjour.

Par **FrelonSumo**, le **02/09/2017** à **18:43**

Ah parfait alors, merci pour votre retour.